

N° : 2023_06_29_9

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 005-210500617-20230629-2023_06_29_9-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

OBJET :

Renouvellement des membres du Comité d'Ethique

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M.
Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme
Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José
ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSE
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND, Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La délibération du 19 juin 2020 désignait les membres du comité d'éthique de la vidéoprotection pour une période de trois ans. Cette période arrivant à terme, il convient de procéder au renouvellement des représentants de la ville de Gap.

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

Le comité d'éthique répond à la volonté de la ville de Gap de concilier l'objectif de protection des biens et des personnes avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. Il formule des avis et recommandations au Maire sur les conditions de fonctionnement du système et reçoit les doléances des citoyens.

Les membres du comité d'éthique sont nommés pour 3 ans et le président est désigné en son sein par ceux-ci.

Décision :

Il est proposé :

Article unique : de nommer, au regard des articles L2121-21 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, 3 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- M. Eric MONTOYA
- M. Claude BOUTRON
- M. Alexandre MOUGIN

Monsieur GARCIN propose la candidature suivante :

- Mme Isabelle DAVID

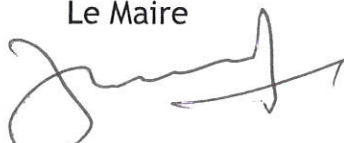
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

Les membres du Comité d'éthique sont les suivants :

1. M. Eric MONTOYA
2. M. Claude BOUTRON
3. M. Alexandre MOUGIN
4. Mme Isabelle DAVID

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Christiane BAR

Transmis en Préfecture le : 11 0 JUL 2023
Affiché ou publié le : 11 0 JUL 2023